

LA BLOCKCHAIN :

BIG-BANG DE LA RELATION CONTRACTUELLE

Sous la direction scientifique de **Franck MARMOZ**,
Directeur de l'IDEA

 8H45-17H

5 OCTOBRE 2017



Amphithéâtre de la MILC
Maison Internationale
des Langues et des Cultures

35 rue Raulin - Lyon 7^e



🕒 8H45- 17H

5 OCTOBRE 2017



Amphithéâtre de la MILC
Maison Internationale
des Langues et des Cultures
35 rue Raulin – Lyon 7^e

Sous la direction scientifique de **Franck MARMOZ**,
Directeur de l'IDEA

LA BLOCKCHAIN :

BIG-BANG DE LA RELATION CONTRACTUELLE

Avant-propos :

L'algorithme et le big-data engendrent des bouleversements considérables sur la relation contractuelle, le droit et, par conséquent, l'avenir immédiat des professions juridiques et judiciaires.

Le 05 octobre 2017, l'Institut de Droit des Affaires organise un premier colloque intitulé « blockchain : big-bang de la relation contractuelle ». Il sera suivi en 2018 d'un second colloque relatif à la Justice prédictive.

La blockchain nous oblige à penser différemment le contrat, avec l'apparition des smart-contracts, le transfert des titres de propriété, l'élaboration des cadastres par exemple. La désintermédiation que permet la blockchain remet en cause l'exercice professionnel et peut-être même l'existence des professions telles que les notaires, huissiers, greffiers, avocats, assureurs et banquiers.

Il n'est pas une profession, un secteur économique, qui ne réfléchisse pas, dès aujourd'hui, aux conséquences de la blockchain sur son modèle économique.

🕒 **08 h 45** | Accueil des participants

🕒 **09 h 00** | Mot d'accueil

Hervé de Gaudemar, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3

🕒 **09 h 15** | Ouverture du colloque

Franck Marmoz, Maître de conférences HDR, Directeur de l'IDEA, Université Jean Moulin Lyon 3

MATINÉE :

COMPRENDRE LA BLOCKCHAIN

🕒 **09h30** | La notion de blockchain pour les nuls

Richard Baron, Maître de conférences, Université Jean Monnet – Saint-Etienne

🕒 **10h00** | Un exemple de blockchain à la frontière du droit et de l'économie : le bitcoin

Nicolas Barbaroux, Maître de conférences, Université Jean Monnet - Saint Etienne

🕒 **10h30** | Débat

🕒 **10h45** | Pause

🕒 **11h00** | Aspects juridiques de la blockchain

Hervé Croze, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3

🕒 **11h30** | Quelle régulation internationale ?

Edouard Treppoz, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3

🕒 **12h00** | Débat

🕒 **12h30** | Pause déjeuner – cocktail déjeunatoire

APRÈS-MIDI :

MESURER LES CONSÉQUENCES DE LA BLOCKCHAIN

↳ 14 h 00 | La révolution attendue de la blockchain pour la pratique du droit

Julien Martinet, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Jeantet

↳ 14 h 30 | Les périls attendus de la blockchain pour les professions du droit

Yves Bismuth, Avocat au Barreau de Lyon, Chargé d'enseignements à l'Université Paris-Est Créteil

↳ 15 h 00 | Débat

↳ 15 h 15 | Pause

↳ 15 h 30 | Le secteur bancaire et la blockchain

Marina Teller, Professeure de droit, Université Nice Sophia Antipolis

Caroline Lequesne, Maître de conférences, Université Nice Sophia Antipolis

↳ 16 h 15 | Le secteur des assurances et la blockchain

Jérôme BALMES, Directeur du digital à la Fédération Française des Assurances

↳ 16 h 45 | Débat

↳ 17 h 00 | Clôture

Validation au titre de la formation continue des avocats (7h)

DROITS D'INSCRIPTION

- **200 euros TTC** pour les professionnels (incluant le déjeuner)
- **Gratuité** pour les enseignants-chercheurs et les étudiants

Inscription obligatoire

Pour recevoir le bulletin d'inscription

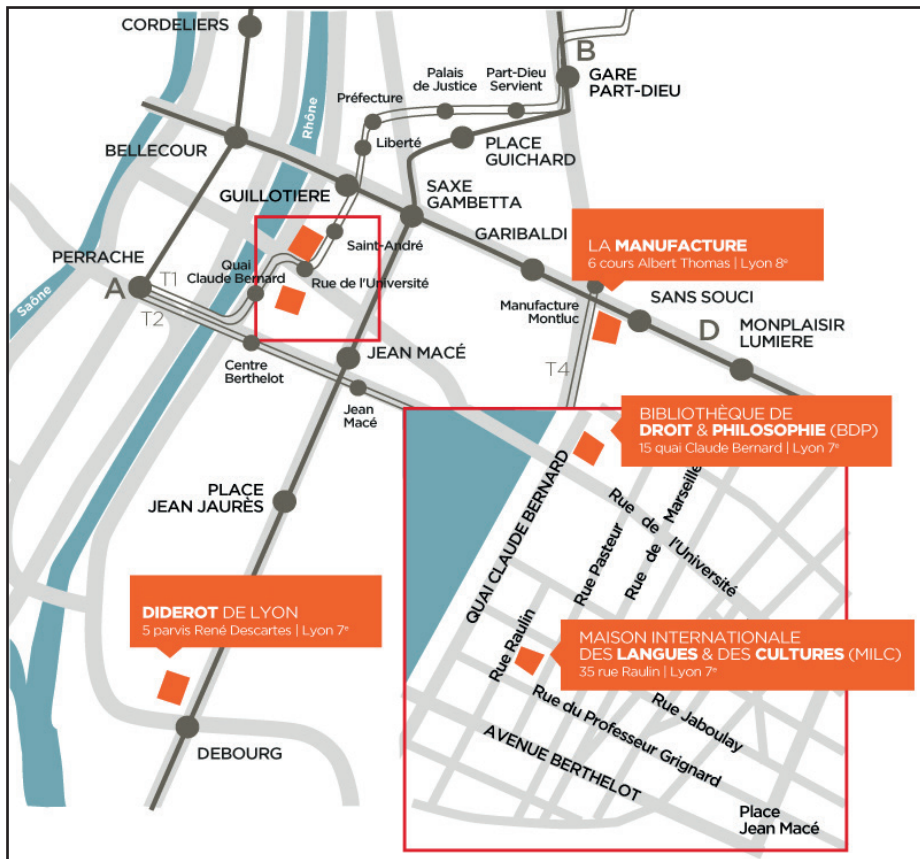
CONTACT

**Équipe de recherche
Louis Josserand**

✉ edprive@univ-lyon3.fr
☎ 04 26 31 87 57 / 88 49



@Droit_Lyon3



✚ D'INFOS

FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR



- 9 Manufacture des Tabacs
- 9 Campus des Quais
- 9 Campus de Bourg-en-Bresse

WWW.UNIV-LYON3.FR